



## ARRÊTÉ DU MAIRE N°025-2025

**Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route

Considérant la demande de Monsieur Thomas ROGISTER, de stationner au niveau du 38 grande rue pour procéder à son déménagement le samedi 8 et dimanche 9 mars 2025,  
Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** Samedi 8 et dimanche 9 mars 2025 de 07h00 à 18h00, Monsieur Thomas ROGISTER est autorisé à stationner son véhicule de déménagement au niveau du n°38 de la Grande Rue.

**ARTICLE 2** La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

**ARTICLE 3** Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- A Monsieur Thomas ROGISTER 38 Grande rue 74910 Seyssel
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 18 février 2025  
Le Maire, Gérard LAMBERT

